

## Bourse d'études « Égalité des chances »

**Tout dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :**

- Une lettre motivant la demande de bourse qui doit exposer en détail la situation familiale et financière, et contenir l'identité complète, les coordonnées, le numéro de téléphone et l'adresse email du candidat.
- La photocopie de la carte d'identité nationale du candidat.
- La photocopie certifiée conforme à l'original du diplôme de baccalauréat.
- La photocopie certifiée conforme à l'original du relevé de notes du baccalauréat.
- La photocopie certifiée conforme à l'original du diplôme de licence.
- Les photocopies certifiées conforme à l'original des relevés de notes des trois années de licence ou des deux années de classes préparatoires.
- Les photocopies certifiées conforme à l'original des certificats de scolarité des frères et sœurs scolarisés à la charge des parents.
- La photocopie de la carte d'identité nationale du père.
- Une attestation de travail du père
- La photocopie de la carte d'identité nationale de la mère.
- Une attestation de travail de la mère.
- Les trois dernières fiches de paie mensuelles ou une attestation de salaire pour chacun des parents actifs.
- Une attestation de revenu ou l'historique des paiements de ou des caisses de retraite pour chacun des parents à la retraite.
- Un certificat relatif à un cas social pour chacun des parents sans emploi ou occupant un emploi précaire.
- Les déclarations d'impôts sur le revenu des personnes physiques et les photocopies des quittances de paiement (délivrées par la Recette des Finances) des deux dernières années pour chacun des parents.
- Si le logement familial est en location, les photocopies des trois dernières quittances de loyer.
- Si le logement familial est en propriété, la photocopie du tableau d'amortissement des prêts immobiliers, contractés pour l'acquisition du logement, mentionnant les montants des annuités d'emprunt (capital et intérêts) pour l'année de référence.
- Les photocopies des dernières factures de la STEG et de la SONEDE relatives au logement familial.
- Un certificat de résidence délivré par les autorités (Poste de police du quartier).
- La photocopie de la carte grise du ou des véhicules familiaux.

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**